tiaux, dans les communes infectées, pour s'assurer qu'aucun animal n'en a été distrait. Si, au mépris des dispositions prescrites, quelqu'un se permet de vendre ou acheter aucune bête marquée, dans un pays infecté, pour la conduire dans un marché ou une foire, ou même chez un particulier du pays non infecté, il est puni de 500 francs d'amende. Il est enjoint à tout fonctionnaire public qui trouve sur les chemins ou dans les foires ou marchés, des bêtes à cornes marquées de la lettre *M*, de les conduire devant le juge de paix, qui doit les faire tuer sur-le-champ en sa présence. Néanmoins, les propriétaires des bêtes saines, en pays infecté, peuvent en faire tuer chez eux ou en vendre aux bouchers de leur commune, mais aux conditions suivantes : 1° Il faut que l'expert ait constaté que ces bêtes ne sont point malades ; 2° le boucher ne doit point entrer dans l'étable ; 3° le boucher doit tuer les bêtes dans les vingt-quatre heures ; 4° le propriétaire ne peut s'en dessaisir, et le boucher n'a pas le droit de les tuer s'il n'a la permission par écrit du maire, qui en fait mention sur son état. Toute contravention à cet égard est punie de 200 francs d'amende, le propriétaire et le boucher demeurant solidaires. Il est ordonné de tenir, dans les lieux infectés, tous les chiens à l'attache, et de tuer tous ceux que l'on trouverait vagants. Tout fonctionnaire public qui donne des certificats et attestations contraires à la vérité est condamné à 1,000 francs d'amende, et même poursuivi extraordinairement. Dans tous les cas où les amendes pour contraventions relatives à l'*épizootie* sont appliquées, aucun juge ne peut les remettre ni les modérer.

Aussitôt qu'une bête est morte, au lieu de la traîner, on la transporte à l'endroit où elle doit être enterrée, qui doit être au moins à 100 mètres des habitations ; on la jette seule, dans une fosse de 8 pieds de profondeur, avec toute sa peau tailladée en plusieurs parties, et on la recouvre de toute la terre extraite de la fosse. Dans le cas où le propriétaire n'a point la facilité d'en faire le transport, le maire requiert un ou plusieurs manouvriers pour ce travail, à peine d'une amende de 50 francs contre les refusants. Dans les lieux où il y a des chevaux, on leur fait de préférence traîner les voitures chargées de bêtes mortes ; ces voitures doivent être lavées à l'eau chaude après le transport. Il est défendu de jeter les animaux morts dans les bois, dans les rivières ou à la voirie, et de les enterrer dans les étables, cours et jardins, sous peine de 300 francs d'amende (art. 5 de l'arrêt du parlement de 1745 ; art. 6 de l'arrêt du conseil de 1784).

Il existe, en outre, une ordonnance du préfet de police du 5 fructidor an XI, relative aux bestiaux malades, et particulièrement à ceux qui sont attaqués du charbon. Cette ordonnance est ainsi conçue :

« Art. 1er. Les propriétaires ou dépositaires de moutons, de bêtes à cornes et de chevaux atteints de maladie, sont tenus d'en faire sur-le-champ la déclaration aux maires de leur commune respective, et d'en indiquer exactement le nombre, à peine de 100 francs d'amende.

» Art. 2. Pour s'assurer si les propriétaires ou dépositaires de bestiaux se sont conformés à l'article précédent, les animaux malades seront visités en présence du maire, par des experts nommés à cet effet.

» Art. 3. Les animaux malades seront séparés, dans des bergeries, étables ou écuries particulières, suivant les circonstances.

» Art. 4. Il est expressément défendu de laisser vaguer les animaux malades dans les parcours et sur les routes, et de les laisser communiquer avec les animaux qui sont sains.

» Art. 5. Les animaux malades qui seront rencontrés au pâturage, sur les terres de parcours et de vaines pâtures, seront saisis par les gardes champêtres, et même par toutes autres personnes, et conduits dans l'endroit qui sera indiqué par le maire.

» Art. 6. Il est défendu d'amener sur les marchés de Sceaux et de Poissy des animaux atteints de maladie, à peine de 300 francs d'amende.

» Art. 7. Les animaux amenés sur ces marchés seront visités par des experts avant leur exposition en vente sur lesdits marchés.

» Art. 8. Si, en contravention aux deux articles précédents, des animaux atteints de maladie sont amenés sur les marchés, ils seront traités dans des endroits particuliers aux frais des propriétaires.

» Art. 9. Les bergeries, bouveries et écuries dans lesquelles auront séjourné des animaux malades, ne pourront servir qu'après avoir été désinfectées, sous la surveillance des maires, d'après les procédés indiqués à la suite de la présente ordonnance.

» Art. 10. Les animaux morts seront enfouis dans le jour, avec leur peau et leur laine, à 1m,34 de profondeur, hors de l'enceinte des communes, le tout aux frais des propriétaires. » Cette ordonnance était accompagnée de l'instruction suivante :

« Le charbon suit constamment les grandes chaleurs et les grandes sécheresses. Il est le résultat d'une nourriture trop échauffante ou mal conditionnée, d'une mauvaise boisson, de travaux forcés, et de la malpropreté des logements des animaux. Il les attaque tous indistinctement, mais plus particulièrement les moutons, les bœufs et les chevaux. Les animaux qui en sont atteints meurent quelquefois sur-le-champ et avant qu'on ait pu s'apercevoir s'ils étaient malades. Il est très-dangereux de saigner, de fouiller ou dépouiller les animaux malades ou morts. Plusieurs personnes sont mortes ou ont été grièvement malades pour s'être livrées à ces opérations. Dans les circonstances où les ravages de cette maladie sont à craindre, il est important de les prévenir ; les moyens en sont simples, peu dispendieux et à la portée de tous les habitants de la campagne. 1° Il est urgent, de la part des propriétaires, de se conformer à l'article 1er de l'ordonnance ci-dessus et de faire appeler sur-le-champ le vétérinaire pour constater la maladie et ordonner le traitement convenable, si l'animal en est susceptible ; 2° s'il n'est pas possible de donner de la nourriture verte aux animaux, il faudra avoir soin d'asperger leurs fourrages avec de l'eau dans laquelle on aura fait fondre une poignée de sel de cuisine par seau, et où l'on ajoutera un verre de vinaigre ; 3° dans la saison et les lieux où l'eau est mauvaise, il faut la corriger avant de la faire boire, en y mêlant du son de froment ou de la farine d'orge avec une bonne pincée de sel et un demi-verre de vinaigre par seau ; 4° les animaux qui vont aux champs n'y seront conduits que le matin et le soir ; on les rentrera dans le milieu du jour ; 5° il faudra éviter le plus possible les bords des grandes routes, où ils respirent constamment une poussière épaisse et étouffante ; 6° ceux qui travaillent seront ménagés : souvent les travaux de la moisson ont été interrompus, parce que les propriétaires avaient forcé leurs animaux, trop peu nombreux, pour se hâter de rentrer leur récolte ; 7° les habitations des animaux seront nettoyées, lavées, s'il en est besoin, bien aérées, et l'on y répandra du vinaigre une ou deux fois par jour, surtout lorsqu'ils y rentreront pendant la chaleur ; 8° enfin, celles où il y aura eu des animaux malades ou morts seront désinfectées de la manière suivante :

« *Désinfection des bergeries, bouveries, écuries*, etc. La propreté, la libre circulation de l'air, le lavage à grande eau et les fumigations minérales sont les bases de toute désinfection. On balayera l'aire, les murs et les planchers des bergeries, bouveries et écuries ; on n'y laissera ni fumier, ni fourrages, ni toiles d'araignées, ni aucune matière combustible. On ouvrira les portes et fenêtres pour faciliter la libre circulation de l'air ; on pratiquera même des ouvertures, si celles qui existent ne suffisent pas. Les murs, à la hauteur d'un mètre, seront lavés à grande eau, avec des balais, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement nettoyés. La terre de l'aire des bergeries, bouveries et écuries sera relevée de 0m,06 (2 pouces) d'épaisseur, renouvelée et rebattue. On y fera ensuite la fumigation suivante : on portera dans les bergeries, bouveries et écuries, un réchaud rempli de charbons allumés, sur lesquels on mettra une terrine à moitié pleine de cendre. On posera sur cette cendre une autre terrine ou un vase large quelconque, dans lequel on mettra 12 grammes (4 onces environ) de sel commun un peu humide ; on versera 9 grammes (3 onces environ) d'huile de vitriol ; on fermera les portes et les fenêtres, on se retirera aussitôt pour ne pas respirer la vapeur très-abondante qui se dégage, et qui bientôt remplira tout le local. On n'ouvrira que lorsque la vapeur sera entièrement dissipée ; on pourra alors y faire rentrer les animaux. Cette fumigation peut être faite pendant que les animaux seront aux champs : il suffira d'ouvrir les portes et les fenêtres un moment avant que les animaux rentrent dans les bergeries, bouveries et écuries. Toutes autres fumigations de plantes aromatiques sont inutiles ; elles ne servent qu'à déplacer une odeur par une autre. »

Lorsqu'une maladie épizootique se déclare dans le département de la Seine, le préfet de police ou le ministre des travaux publics fait afficher des règlements et des prescriptions analogues.

L'administration ne doit rien négliger pour arrêter le progrès de ce fléau, et, lorsque les pertes occasionnées aux propriétaires par une maladie épizootique sont très-grandes, le département, quelquefois même l'Etat, accorde des secours ou des indemnités à ceux qui auraient éprouvé des dommages par l'exécution des dispositions rigoureuses que commande l'intérêt général de l'Etat.

C'est aux départements à supporter la dépense que nécessitent les mesures qui ont pour objet d'arrêter le cours des *épizooties* ; cette dépense est inscrite à la première section du budget départemental, parmi les dépenses obligatoires.

Le code pénal a donné une sanction aux dispositions administratives relatives aux maladies épizootiques.

» Tout détenteur, dit l'article 459, tout gardien d'animaux ou de bestiaux soupçonnés d'être infectés de maladies contagieuses, qui n'aura pas averti sur-le-champ le maire de la commune où ils se trouvent, et qui, même avant que le maire ait répondu à l'avertissement, ne les aura pas tenus renfermés, sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux mois, et d'une amende de 16 francs à 200 francs. » Ainsi, la loi punit ici le seul défaut de précaution, abstraction faite de toute communication de contagion, s'il est prouvé que le détenteur ou le gardien de l'animal malade avait des doutes, des soupçons sur la nature de son mal.

Quant à ceux qui, au mépris des défenses de l'administration, ont laissé leurs animaux ou bestiaux infectés communiquer avec d'autres, l'article 460 prononce contre eux un emprisonnement de deux mois à six mois et une amende de 100 francs à 500 francs. On comprend que la peine doit être plus forte que dans le cas précédent. Le prévenu n'est plus seulement coupable de négligence, mais encore de résistance aux mesures qui ont été prescrites par l'administration.

Si, par suite de cette communication, il y a eu une contagion opérée parmi les autres animaux, ceux qui ont contrevenu aux défenses de l'autorité administrative sont punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une amende de 100 francs à 1,000 francs, le tout, sans préjudice de l'exécution des lois et règlements relatifs aux maladies épizootiques, et de l'application des peines qui y sont portées (code pénal, art. 461).

Si ces délits ont été commis par des gardes champêtres ou forestiers, ou des officiers de police, à quelque titre que ce soit, la peine de l'emprisonnement est d'un mois au moins et d'un tiers au plus en sus de la peine la plus forte qui serait appliquée à un autre coupable du même délit.

ÉPIZOOTIQUE adj. (é-pi-zo-o-ti-ke — rad. *épizootie*). Art vétér. Qui a rapport à l'épizootie, qui tient à l'épizootie : *Caractères* ÉPIZOOTIQUES. *Maladie* ÉPIZOOTIQUE.

ÉPIZOOTIQUEMENT adv. (é-pi-zo-o-ti-ke-man — rad. *épizootique*). Art vétér. Comme épizootie : *Dans la plupart des départements de la France, la clavelée ne revient* ÉPIZOOTIQUEMENT *que tous les douze ou quatorze ans.* (Hurtrel d'Arboval.)

ÉPLAIGNÉ, ÉE (é-plè-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Eplaigner : *Drap* ÉPLAIGNÉ.

ÉPLAIGNER v. a. ou tr. (é-plè-gné ; *gn* mll.). Techn. En parlant du drap, En tirer le poil avec des chardons : EPLAIGNER *du drap.*

ÉPLAIGNEUR, EUSE (é-plè-gneur ; *gn* mll. — rad. *éplaigner*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui éplaigne les draps.

ÉPLORATION s. f. (é-plo-ra-si-on — rad. *éploré*). Néol. Plaintes d'une personne éplorée, expressions dont elle se sert : *Ce discours déborde de majesté, de douleurs, d'*ÉPLORATIONS *sublimes.* (Lamart.) ‖ Inus.

ÉPLORÉ, ÉE adj. (é-plo-ré — du préf. *é*, et du lat. *plorare*, pleurer). Qui est tout en pleurs : *Une mère* EPLORÉE.

Cérès s'enfuit *éplorée*,
De voir en proie à Borée
Ses guérets d'épis chargés.
BOILEAU.

— Par anal. Incliné, pendant et qui semble éploré :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière ;
J'aime son feuillage *éploré :*
La pâleur m'en est douce et chère.
A. DE MUSSET.

Beaux lieux, recevez-moi sous vos sacrés ombrages ;
Vous qui couvrez le sol de rameaux *éplorés*,
Saules contemporains, courbez vos longs feuillages
Sur le frère que vous pleurez.
LAMARTINE.

— Fig. Se dit de choses personnifiées : *N'attendez pas que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie* ÉPLORÉES. (Fléch.)

Le malheur *éploré* tendit ses bras vers Dieu.
DELILLE.

Ses prières, mon fils, devant vous *éplorées*,
Du souverain des dieux sont les filles sacrées.
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne éplorée : *Cette belle* ÉPLORÉE *ne pouvait parvenir à cacher ses peines.* (Gér. de Nerv.)

ÉPLOYÉ, ÉE adj. (é-ploi-ié — du préf. privat. *é*, et de *ployer*). Blas. Se dit des aigles qui ont les ailes étendues : *De La Blanchardière : D'or, à l'aigle à deux têtes* ÉPLOYÉE *de sable, becquée et membrée de gueules.*

— Par anal. Se dit de tous les oiseaux dans le langage commun : *Une aigle aux ailes* ÉPLOYÉES *planait au-dessus de cet Apollon panthée.* (Val. Parisot.) *Souvent la voile* ÉPLOYÉE *du goëland conseille au navigateur de serrer les siennes.* (Michelet.)

— **Encycl.** Blas. *Eployé* se dit de l'aigle, particulièrement de l'aigle à deux têtes, que quelques-uns nomment aigle de l'empire, mais non pas, comme certains héraldistes l'ont cru, des autres oiseaux qui ont les ailes ouvertes, leurs extrémités tendantes vers le chef. Les oiseaux qui ont les ailes dans cette position sont dits *au vol étendu*. Voici les noms de quelques familles françaises qui portent une ou plusieurs aigles *éployées* dans leurs armes :

De Valory, au Maine : de sable, à l'aigle *éployée* d'or. — **Beauchamp**, en Saintonge : d'azur, à l'aigle *éployée* d'argent. — **Kertanguy**, en Bretagne : d'argent, à l'aigle *éployée* de sable. — **Alexandre d'Hanache**, en Picardie : d'argent, à l'aigle *éployée* de gueules, becquée et armée d'or. — **Calonne de Courtebonne**, en Bourbonnais : d'argent, à l'aigle *éployée* de sable, becquée, languée et membrée de gueules. — **Boisguéhenneuc**, en Bretagne : d'argent, à l'aigle *éployée* de sable, becquée et membrée de gueules. — **La Batie de Larzalier**, en Velay : d'azur, à l'aigle *éployée* d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles du même. — **La Celle de Châteauclos**, en Bourbonnais : d'argent, à l'aigle *éployée*, au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or. — **Jean de Launac**, en Languedoc : d'azur, à l'aigle *éployée* d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lis du second émail. — **Moges**, en Normandie : de gueules, à trois aiglettes *éployées* d'argent.

ÉPLUCHAGE s. m. (é-plu-cha-je — rad. *éplucher*). Techn. Action d'éplucher ; se dit particulièrement des étoffes : *L'*ÉPLUCHAGE *des draps.* ‖ Opération qui vient après la fabrication du papier, et qui consiste à débarrasser la feuille, à l'aide d'un grattoir, des boutons de pâte qui peuvent se trouver à sa surface.

— Fig. Examen minutieux : *L'*ÉPLUCHAGE *d'une œuvre de génie est une entreprise ridicule.*

ÉPLUCHÉ, ÉE (é-plu-ché) part. passé du v. Eplucher. Débarrassé des saletés ou des parties inutiles, en parlant des choses qui se mangent : *Salade* ÉPLUCHÉE. *Riz* ÉPLUCHÉ. *Tiens, pauvre papa, voilà une noix tout* ÉPLUCHÉE. (E. Sue.) ‖ Débarrassé des corps étrangers, en parlant des étoffes neuves ou du papier : *Du drap* ÉPLUCHÉ. *De la toile* ÉPLUCHÉE. *Du papier* ÉPLUCHÉ.

— Fig. Etudié, examiné avec un soin minutieux : *La conduite du plus grand saint,* ÉPLUCHÉE *avec soin, offre toujours quelque chose à reprendre.* ‖ Léché, poli, travaillé à l'excès : *Il paraît avoir senti que le style officiel,* ÉPLUCHÉ, *des anciens discours de la couronne, ne lui convenait pas.* (Proudh.)

ÉPLUCHEMENT s. m. (é-plu-che-man — rad. *éplucher*). Syn d'ÉPLUCHAGE.

— Arboric. Suppression d'une partie des fruits dont un arbre est surchargé : *L'*ÉPLUCHEMENT *des arbres doit se faire lorsque les fruits sont gros comme des noisettes.* (La Quintinie.)

ÉPLUCHER v. a. ou tr. (é-plu-ché — Robert Estienne parle de l'étymologie de ce mot en ces termes : « Semble qu'il vienne d'*explicare*, car quand on veut *éplucher* des pois ou autre chose, *explicantur ;* c'est-à-dire il les faut étendre et comme déployer, pour voir ce qui est bon et ce qui est mauvais. » Ménage remarque que nous avons fait *peluche* de *pellicia*, ce qui ici donne sujet de croire que nous avons fait *éplucher* d'*expellicare*, et que ce mot, qui aurait été dit premièrement des animaux dont on ôte la peau pour les accommoder, aurait été ensuite transporté à d'autres choses. Diez et M. Littré tirent également *éplucher* de *es*, préfixe, et *pluche ;* mais ils trouvent le simple dans le provençal *pelucar*, italien *piluccare*, qu'ils tirent, à l'aide du suffixe *uc*, du latin *pilare*, arracher les cheveux, les poils, de *pilus*, poil. Un étymologiste du dernier siècle proposait pour *éplucher* une origine au moins curieuse : se fondant sur l'analogie de l'espagnol *espulgar*, rendu en français par *éplucher* et *épucer*, il rattachait la forme française, aussi bien que la forme espagnole, à un mot latin, *expulicare*, formé de *ex*, de, et de *pulex, pulicis*, puce. La signification propre et primitive d'*éplucher* serait donc *épucer*, c'est-à-dire ôter les puces, et ce ne serait qu'improprement et par métaphore qu'on aurait dit *éplucher* des herbes. Il est singulier de remarquer que le mot *éplucher* se dit encore dans le sens primitif que lui prête ce hardi philologue). Nettoyer, débarrasser des ordures et des parties inutiles, en parlant des choses qui se mangent : EPLUCHER *de la salade, des choux, des carottes.* EPLUCHER *des noix. Je m'amuse à* ÉPLUCHER *la racine de ma chicorée.* (Mme de Sév.) *Une femme qui* A ÉPLUCHÉ *des carottes et qui en rougit est à jamais implacable.* (Mme E. de Gir.) ‖ Débarrasser de la vermine et des ordures les plumes ou le poil d'un animal : *Elle* ÉPLUCHAIT *son chat avec un soin tout maternel.*

Il est assez de mains, chercheuses de vermine,
Qui savent *éplucher* un écrit malheureux,
Comme un pâtre espagnol *épluche* un chien lépreux.
A. DE MUSSET.

— Fig. Examiner, étudier avec un soin minutieux : *On peut connaître quelle est la meilleure de toutes les sectes, sans les* AVOIR *toutes* ÉPLUCHÉES. (D'Ablanc.) *Vous verrez que l'Académie mettra beaucoup plus de temps à* ÉPLUCHER *mes remarques que je n'en ai mis à les faire.* (Boileau.) *Tous les mois je rendais mes comptes à don Diègue, qui les* ÉPLUCHAIT *avec beaucoup d'attention.* (Le Sage.) *Si vous vous mettez comme ça, seigneur, à* ÉPLUCHER *toutes mes paroles, nous n'aurons pas fini d'un an.* (Damas-Hinard.)

Chacun déjà, s'interrogeant soi-même,
De l'univers *épluchait* le système.
J.-B. ROUSSEAU.

De Beausse et moi, criailleurs effrontés,
Dans un souper clabaudions à merveille,
Et tour à tour *épluchions* les beautés
Et les défauts de Racine et Corneille.
VOLTAIRE.

‖ Choisir, peser avec beaucoup de soin : *Est-ce que vous croyez, quand on est en colère, qu'on va* ÉPLUCHER *ses paroles?* (Mariv.) ‖ Etudier avec soin les défauts, les qualités, la conduite, les paroles de : EPLUCHER *un témoin. Vous m'*ÉPLUCHEZ *sans pitié.*

Femmes aussi trompent assez souvent ;
Jà ne les faut *éplucher* trop avant.
LA FONTAINE.

— Absol. : *Les versificateurs, les grammairiens, les commentateurs, les érudits, les philosophes raturent,* ÉPLUCHENT, *scrutent, compilent et dissertent.* (Th. Gaut.)

— Fam. *Eplucher des écrevisses*, Se livrer à de vives discussions sur des points sans importance : *Vous savez combien l'on hait dans ce pays-ci les démêlés des provinces ; cela s'appelle* EPLUCHER DES ÉCREVISSES. (Mme de Sév.)

— Débarrasser des corps étrangers, en parlant des étoffes neuves : EPLUCHER *du drap, de la toile.* ‖ Faire subir au papier l'opération de l'épluchage.

— Agric. Débarrasser des mauvaises herbes : EPLUCHER *un pré.*

Il nous faudrait mille personnes
Pour *éplucher* tout ce canton.
LA FONTAINE.

— Arboric. Enlever un certain nombre de fruits, sur un arbre qui est trop chargé, afin que les fruits conservés augmentent en volume et en qualité. ‖ On dit aussi ÉCLAIRCIR.

S'éplucher v. pr. Etre épluché : *Ce légume ne* S'ÉPLUCHE *point.*

— Se débarrasser le poil ou les plumes des ordures qui y sont attachées, de la vermine qui s'y trouve : *Un singe qui* S'ÉPLUCHE. *Les canards voguaient entre les îles ou* S'ÉPLUCHAIENT *sur le sable.* (Balz.) ‖ Se rendre mutuellement le même office : *Les singes aiment à* S'ÉPLUCHER *l'un l'autre.*

— S'examiner soi-même minutieusement : *En* M'ÉPLUCHANT *avec soin, je fus surpris du nombre de choses de mon invention que je me rappelais avoir dites.* (J.-J. Rouss.)

ÉPLUCHEUR, EUSE s. (é-plu-cheur, eu-ze — rad. *éplucher*). Personne qui épluche : *Une* ÉPLUCHEUSE *de salade.*

— Fig. Personne méticuleuse, qui accorde une grande attention à des choses de peu d'importance : *Cette chronique faisait le désespoir des commentateurs, des* ÉPLUCHEURS *de mots, de faits et de dates.* (Balz.) ‖ Critique minutieuse, qui cherche les petits défauts avec un soin exagéré : *Plus d'un* ÉPLUCHEUR *intraitable m'a vétillé, m'a crispé.* (Volt.) ‖ Personne subtile à qui rien n'échappe :

Ce diable était tout yeux et tout oreilles,
Grand *éplucheur*, clairvoyant à merveilles.
LA FONTAINE.

— Fam. *Eplucheur d'écrevisses*, Personne qui se livre à des discussions sur des objets sans importance : *Vous appelez dom Robert un* ÉPLUCHEUR D'ÉCREVISSES. (Mme de Sév.) ‖ *Eplucheur de sacs*, Homme de loi qui exerce son état avec une sorte de passion : *Quel expéditeur de causes, quel abrégeur de procès, quel videur de débats, quel* ÉPLUCHEUR DE SACS, *quel feuilleteur de papiers, quel minuteur d'écritures ce serait!* (Rabelais.)

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui épluche les étoffes ou le papier. ‖ *Batteur éplucheur*, Machine servant à débarrasser le coton et la laine des corps étrangers qu'ils contiennent.

ÉPLUCHIN s. m. (é-plu-chain — rad. *éplucher*). Petits fruits, petits légumes de rebut, qu'on sépare des fruits et des légumes plus gros.

ÉPLUCHOIR s. m. (é-plu-choir — rad. *éplucher*). Techn. Atelier dans lequel les cartonniers débarrassent de corps étrangers la pâte de leurs cartons. ‖ Petit couteau à éplucher, à nettoyer des ouvrages d'espèces très-diverses, comme étoffes, papiers, vanneries, etc.

ÉPLUCHURE s. f. (é-plu-chu-re — rad. *éplucher*). Ordures ou parties inutiles qu'on a enlevées en épluchant : *Des* ÉPLUCHURES *de salade. Balayer des* ÉPLUCHURES.

— Fig. Ce qu'il y a de plus vil, de plus méprisable : *Ces deux hommes-là ne sont que les* ÉPLUCHURES *des grands vices.* (Mme Geoffrin.)

— Techn. Nom donné par les épinceteuses aux divers corps étrangers qu'elles extrayent de l'étoffe.

ÉPLUMER v. a. ou tr. (é-plu-mé — du préf. privat. *é*, et de *plume*). Plumer, arracher les plumes de : EPLUMER *une volaille.* ‖ Vieux mot.

ÉPO (BOETIUS-), jurisconsulte flamand. V. BOETIUS-EPO.

ÉPOCHNION s. m. (é-po-kni-on — du gr. *epi*, sur, et *ochnê*, poirier). Bot. Genre de végétaux microscopiques, croissant sur les fruits et les autres substances végétales en putréfaction.

ÉPODE adj. (é-po-de — gr. *epôdos ;* de *epi*, sur, et *ôdê*, chant). Littér. anc. Se disait, chez les Grecs, des grands vers alternés avec des petits, agencement usité à la fin des pièces lyriques.

— s. f. Troisième partie d'un chant dont la première s'appelait strophe, la deuxième antistrophe. ‖ Espèce de chant magique.

— **Antonymes.** Strophe, antistrophe.

— **Encycl.** On donnait le nom d'*épode* à une partie des vers chantés par le chœur grec. Le chœur, soit dans les représentations dramatiques, soit dans les cérémonies religieuses, chantait des hymnes ou des odes, qui se divisaient en trois parties marquées par les diverses places qu'il occupait. La *strophe* se chantait à la gauche de l'autel ou du théâtre ; l'*antistrophe*, à la droite ; l'*épode*, qui venait ensuite, au milieu du théâtre ou devant l'autel. Cette dernière partie était d'un rhythme différent des deux autres.

On donnait aussi le nom d'*épode* à un petit poëme lyrique, formé de distiques, dont le premier vers était un ïambe trimètre, et le second un ïambe dimètre. Ce genre de poëme paraît d'abord avoir été employé par Archiloque. Le second vers du distique, plus court que le premier, est probablement celui qui était appelé proprement *épode ;* on appliqua ensuite cette dénomination à tout le poëme. Lorsque le plus petit vers précédait le plus grand, les Grecs désignaient le distique sous le nom de *proode*.

Le cinquième livre des *Odes* d'Horace porte le titre d'*Epodes* (*Epodon liber*). On l'a d'abord expliqué d'une façon ridicule, en disant que c'était le livre des odes postérieures : c'est, au contraire, le recueil des premiers essais lyriques du poëte. On a prétendu, il est vrai, que la faiblesse d'une partie de ces pièces et le sentiment d'indépendance qui respire dans d'autres les avaient fait condamner à l'oubli par l'auteur et qu'elles avaient été recueillies et publiées après sa mort par un grammairien de l'époque ; mais cette hypothèse tombe devant le témoignage formel des épîtres I, XIX et XXIII, duquel il ressort qu'elles furent publiées d'assez bonne heure par Horace lui-même. Elles tirent donc leur titre de ce qu'elles sont écrites dans ce genre de distiques nommés *épodes*, dont on regardait Archiloque comme l'inventeur. C'est, en effet, Archiloque dont Horace a voulu imiter la forme et le mouvement, comme il le dit dans l'épître XIX, adressée à Mécène : « Le premier j'ai porté mes pas libres sur un domaine inoccupé ; ce ne sont point les traces d'autrui que mon pied a foulées : celui qui a confiance en lui-même est le chef qui conduit l'essaim. J'ai le premier montré au Latium des ïambes de Paros, en imitant le rhythme et l'emportement d'Archiloque, mais non ses sujets ni les mots dont il poursuit Lycambe. Ne va donc pas me couronner de moindres feuilles, parce que j'ai craint de changer la mesure et les règles de l'ode : la mâle Sapho allie à sa muse le mètre d'Archiloque ; Alcée de même ; mais, différent par les sujets et l'arrangement des vers, il ne cherche point un beau-père pour le couvrir d'un noir venin, ni ne tresse dans des chants infamants un lacet à une fiancée. C'est ce poëte, dont nulle bouche encore n'avait exprimé les accords, qu'a popularisé ma lyre latine. Il m'est doux, présentant des poëmes sans modèle, de me voir lu par des yeux, tenu par des mains de gens de bonne naissance... » Dans l'épître aux Pisons, vulgairement appelée *Art poétique*, Horace dit encore sur le même sujet : « Les vers qui s'unissent sans être égaux renfermèrent d'abord la douleur, puis aussi le sentiment maître de ses désirs... La fureur arma Archiloque de son ïambe, » etc.

Épodes d'Horace (LES), ou cinquième livre des *Odes*. Les dix premières épodes se composent alternativement d'un ïambique trimètre et d'un ïambique dimètre. Horace a varié la mesure des sept autres en y introduisant, tantôt l'hexamètre héroïque, tantôt le petit archiloquien. Le livre des *Epodes* contient dix-sept pièces ; elles avaient toutes été écrites par lui dans sa jeunesse, principalement à deux époques : d'abord, lorsque vaincu à Philippes, où il servait, sous Brutus, la cause républicaine, il revint à Rome pauvre, mécontent et le cœur gros de vengeance ; il se mit alors à écrire et ses violentes attaques ne ménagèrent rien. Il avait alors vingt-cinq ans.

Paupertas impulit audax
Ut versus facerem.

A cette période de sa vie se rapportent la plupart des épodes : elles sont remplies de personnalités, de colère contre les vainqueurs, de haine pour les puissants. L'épode IV est une éloquente provocation à l'affranchi Ménas, qui avait trahi Sextus Pompée :

Videsne sacram metiente te viam
Cum bis ter ulnarum toga,
Ut ora vertat huc et huc euntium
Liberrima indignatio ?

« Vois-tu, lorsque tu traverses la voie sacrée, avec ta toge de six aunes, comme la franche indignation des passants leur fait détourner la tête avec dégoût ? » Dans l'épode VII, il essaye de faire horreur aux Romains de leurs guerres civiles et de conjurer celle qui se préparait entre Octave et Antoine : « C'est le meurtre de Rémus, dit-il, qui a souillé cette terre, et le sang innocent versé par le fratricide retombe sur nos têtes. » — Dans l'épode II, il célèbre longuement le bonheur de la vie des champs, et il ajoute : « Ainsi parlait l'usurier Alphius, ce futur villageois ; il fait rentrer le jour des ides tout l'argent qui lui était dû, et s'occupe de les replacer aux calendes prochaines. » Cet Alphius n'était pas un personnage imaginaire. Columelle le nomme, et la raillerie d'Horace dut faire rire à ses dépens tous ceux qu'il avait volés. — Horace répond à ses ennemis avec une vigueur souvent éloquente : il dit, dans l'épode VI, à un orateur calomniateur et lâche, Cassius Severus :

Nam qualis aut molossus aut fulvus Lacon,
Amica vis pastoribus,
Agam per altas aure sublata nives
Quæcumque præcedet fera.

« Pareil au dogue molosse ou au limier fauve de Laconie, appui fidèle au berger, je sais poursuivre l'oreille haute, à travers les neiges amoncelées, la bête féroce qui fuit devant moi. » Au poëte Mævius, qui partait pour l'Asie Mineure, il souhaite que son vaisseau soit brisé par la tempête et que son corps, jeté sur le rivage, serve de pâture à la voracité des oiseaux de proie (épode X). — L'épode XVI, écrite après la sanglante guerre de Pérouse, est un cri de désespoir : il exhorte les Romains à abandonner une ville exécrée et à aller chercher une nouvelle patrie ; qu'ils partent pour les îles Fortunées : « Il reste encore quelques mortels pieux ; une fuite heureuse leur est offerte ; qu'ils partent sur la foi de mes chants. » — A côté de ces pièces, qu'Horace avait, dit-on, condamnées à l'oubli parce qu'elles auraient paru trop républicaines à ceux dont il devint bientôt l'ami, le livre des *Epodes* en contient d'autres qu'il avait bannies de ses œuvres, parce qu'elles exprimaient un enthousiasme trop exagéré pour ces mêmes amis. Celles-ci, il les avait écrites pour la plupart à l'âge de 32 ou 33 ans, lorsqu'il venait de se rallier à l'empire et que son dévouement de fraîche date cherchait à se faire distinguer. C'est ainsi que, dans l'épode I, il reproche à Mécène de ne pas l'avoir emmené à sa suite à Actium et proteste de son attachement, que la mort seule pourra rompre. Dans l'épode IX, il célèbre à grands frais de lyrisme la victoire d'Actium. Il comprit plus tard que les victoires des guerres civiles ne voulaient pas être célébrées avec tant de zèle. Le livre des *Epodes* contenait enfin un certain nombre de pièces qui rappelaient d'une façon trop précise et trop crue les aventures de sa jeunesse amoureuse. Il les avait encore retranchées de ses œuvres, soit que son goût délicat fût choqué des hardiesses excessives de ces premiers essais, soit que, sans être devenu un moraliste scrupuleux avec l'âge, il eût voulu mettre plus de réserve et de décence dans la peinture de ses passions. Les épodes VIII et XII sont adressées à une riche et vieille patricienne, qui essayait de le séduire, au moins par son luxe, et qu'il nous peint éclatant contre lui en reproches jaloux. L'épode V est dirigée contre Canidie. Sous ce nom fictif se cachait celui d'une parfumeuse napolitaine, Gratidie, qu'Horace avait aimée, et qui, abandonnée par lui, essayait de traverser ses nouvelles amours. Il la montre se livrant aux plus épouvantables pratiques de la magie pour composer un philtre qui doit ramener sous son empire le riche Varus. Assistée de deux horribles sorcières, elle fait périr dans d'atroces supplices un jeune enfant, victime offerte aux dieux infernaux : « Ce philtre triomphera de tes dédains ; les cieux s'abaisseront au-dessous des mers, la terre s'élèvera au-dessus des cieux, si tu ne brûles pas pour moi comme ce noir bitume sur cet ardent brasier. » La XVIIe épode est une palinodie, c'est-à-dire un désaveu ironique fait par le poëte de toutes les accusations qu'il a lancées contre Canidie : Horace supplie la magicienne de l'épargner ; elle ne lui répond que par des menaces terribles :

Voles modo altis desilire turribus,
Modo ense pectus norico recludere,
Frustraque vincla gutturi nectes tuo
Fastidiosa tristis ægrimonia :
Vectabor humeris tunc ego inimicis eques,
Meæque terra cedet insolentiæ.

« En vain tu voudras, pour mettre fin aux amers dégoûts d'une triste vie, te précipiter d'une haute tour ; avec un fer meurtrier te percer le cœur ; te serrer la gorge avec un lacet funeste : tu vivras ; et moi, repoussant du pied la terre, je m'élancerai sur toi ; et, cavalier inhumain, je bondirai sur tes épaules ennemies. » Ce qui nous frappe dans ces deux dernières pièces, c'est une hardiesse d'imagination bien rare chez Horace, et dont s'inspirera Lucain dans sa peinture des sorcières de Thessalie. Il y a là aussi quelque chose comme les tableaux hideux de Macbeth, et l'on peut y étudier les différences profondes qui séparent les deux génies et les deux races.

Il ne nous reste plus à parler que d'une petite pièce sur l'*Ail*, adressée à Mécène. Le sujet est bizarre et l'envoi du morceau à un homme d'Etat presque irrévérencieux ; mais la fin en est jolie : c'est un petit tableau tout à fait dans le goût des Grecs, ou de Catulle, qu'Horace imite manifestement dans les *Epodes :* « Si jamais, joyeux Mécène, tu désires un pareil mets, je souhaite que ta jeune maîtresse repousse de sa main tes baisers, et que, pour se dérober à tes caresses, elle se réfugie sur le tout petit bord de son lit. »

Si nous avons insisté sur cette analyse des *Epodes*, c'est qu'elles sont intéressantes à plus d'un titre, car elles nous racontent, pour ainsi dire, l'histoire de la jeunesse d'Horace, et, de plus, elles nous montrent dans son génie des hardiesses que le temps, la raison et la prudence effacèrent bientôt.

ÉPOIGNE s. f. (é-poi-gne ; *gn* mll.). Espèce de gâteau à pâte feuilletée. ‖ Vieux mot. On dit encore ÉPOGNE, à Lyon, dans le même sens.

ÉPOINÇONNÉ, ÉE (é-poin-so-né) part. passé du v. Epoinçonner : *Enfant* ÉPOINÇONNÉ *par une abeille.*

ÉPOINÇONNER v. a. ou tr. (é-poin-so-né — du préf. *é*, et de *poinçon*). Piquer, aiguillonner : EPOINÇONNER *quelqu'un avec une aiguille.*

Puis quand cet aiguillon plus ne les *époinçonne*,
Ils remâchent leurs vers, leur muse plus ne sonne.
G. DURAND.

‖ Vieux mot. On a dit aussi ESPOINÇONNER :

..... Un loup que la faim *espoinçonne*,
Sortant hors de son fort, rencontre une lionne.
RÉGNIER.

ÉPOINCT ou **ÉPOINT, OINTE** (é-poin, oin-te) part. passé du v. Epoindre. Piqué. ‖ Epris :

Qui sont ces deux bergers dont ton cœur est *époint?*
RÉGNIER.

ÉPOINDRE v. a. ou tr. (é-poin-dre — du préf. *é*, et de *poindre*). Piquer, aiguillonner. ‖ Exciter, animer. ‖ Vieux mot.

ÉPOINTAGE s. m. (é-poin-ta-je — rad. *épointer*). Techn. Action d'épointer : *L'*ÉPOINTAGE *d'un outil, d'un instrument.*

ÉPOINTÉ, ÉE (é-poin-té) part. passé du v. Epointer. Dont la pointe est usée ou cassée : *Couteau* ÉPOINTÉ. *Epée* ÉPOINTÉE. *Aiguille* ÉPOINTÉE.

— Manége. *Cheval épointé*, Cheval qui s'est démis la hanche, ou dont les hanches ne sont pas égales.

— Véner. *Chien épointé*, Chien qui s'est cassé l'os de la cuisse.

— Minér. *Cristal épointé*, Cristal dans lequel les sommets des angles sont comme abattus et remplacés chacun par une facette.

— Techn. Appointé, rendu pointu :

Détortillez les nerfs jusque dans leur racine ;
Ayez soin de leur faire une pointe très-fine :
Des nerfs bien *épointés* sont secs en un moment.
LESNÉ.

ÉPOINTEMENT s. m. (é-poin-te-man — rad. *épointer*). Action d'épointer ; état d'un objet épointé.

ÉPOINTER v. a. ou tr. (é-poin-té — du préf. privat. *é*, et de *pointe*). Emousser, casser ou user la pointe de : EPOINTER *un couteau, une aiguille.* EPOINTER *un outil.*

— Techn. Rendre pointu, faire une pointe à : EPOINTER *les nerfs de la reliure d'un livre.* ‖ Ce sens, opposé au sens ordinaire du mot, doit être évité ; *appointer* est le terme propre.

S'épointer v. pr. Devenir épointé : *Ces outils* S'EPOINTENT *facilement.*

— **Antonymes.** Aiguiser, appointer ou appointir, empointer.

ÉPOINTILLAGE s. m. (é-poin-ti-lla-je ; *ll* mll. — rad. *épointiller*). Techn. Action d'épointiller : *L'*ÉPOINTILLAGE *des draps.*

ÉPOINTILLÉ, ÉE (é-poin-ti-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Epointiller : *Drap* ÉPOINTILLÉ.

ÉPOINTILLER v. a. ou tr. (é-poin-ti-llé ; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *pointe*). Techn. En parlant des draps, Les débarrasser, avec des pinces, des corps étrangers qui s'y sont introduits pendant la fabrication : EPOINTILLER *des draps.*

ÉPOINTURE s. f. (é-poin-tu-re — rad. *épointé*). Art vétér. Maladie des chiens qui rend leurs hanches inégales.

— Techn. Action d'épointer, ou mieux d'appointer les nerfs employés dans la reliure des livres. ‖ Débris provenant de ce travail.

ÉPOIS s. m. (é-poi — de l'anç. fr. *espois*, mot qui se rapporte au germanique : ancien allemand *espiz*, pointe, corne ; anglo-saxon *spietu ;* allemand *spitze ;* hollandais *spits ;* danois *spids ;* suédois *spets*, toutes formes correspondant au latin *spica*, épi, au persan *paykan*, lance, pique, dard, flèche, pointe de lance, et aussi hoyau, pioche ; arménien *pkhin*, flèche ; cymrique *picell*, dard, javelot ; irlandais *picidh*, pique, etc. Une racine *pik*, avec le sens de blesser, piquer, piler, broyer, et en général nuire, peut s'inférer de tout un groupe de termes analogues épars dans les langues indo-européennes : ainsi, en sanscrit *pêci*, carreau de foudre, *peçvara*, qui vole, qui broie, *piçuna*, méchant, cruel ; en grec *pikros*, âpre, amer, cruel ; en lithuanien *pikti*, mépriser, blâmer, *paikas*, mauvais, méchant, *pikta*, méchanceté, *piktis*, le diable, etc. ; en armoricain *pika*, piquer, enfouir ; irlandais *piocain*, même sens ; scandinave *piaka ;* anglo-saxon *pycan ;* anglais *to pick ;* allemand *picken*. Cette racine était sans doute primitivement une onomatopée). Véner. Nom donné à des sortes de cors qui poussent au sommet de la tête du cerf : EPOIS *de cornure, de palmure, de trochure, d'enfourchure.*

ÉPOISSES, village et commune de France (Côte-d'Or), cant., arrond. et à 13 kilom. O. de Semur, dans une vallée ; 1015 hab. Fabrique de fromages renommés. Ferme modèle. Dans

l'église, qui date en partie du XIIe siècle, se voient un *Ecce Homo* de Germain Pilon, et un grand tableau du XVIe siècle, représentant le *Martyre de saint Symphorien.*

Le château d'Epoisses est peut-être le plus ancien qui existe en Bourgogne, car, dès l'an 598, il était occupé par le roi Thierry et son aïeule Brunehaut. Il soutint plusieurs siéges dans le XIVe et dans le XVe siècle. On cite surtout comme les plus fameux ceux de 1478 et de 1591. En 1609, Henri IV en ordonna la démolition; mais il échappa à cet arrêt, en faveur de son antiquité. En 1547, le château d'Epoisses appartenait à François d'Orléans; peu de temps après, il passa à Jacques de Savoie, duc de Nemours. En 1561, le maréchal de Bourdillon l'acheta 90,000 livres. Louis d'Aussienville en était propriétaire durant la Ligue, et il le perdit même pendant cinq ans que les ligueurs l'occupèrent. Il était habité en 1652 par Achille de La Grange d'Arquien, comte de Maligny, dont la fille épousa, en 1661, Guillaume de Peich-Péron de Comminges, comte de Guitaut. A la mort de ce dernier, sa veuve fit don du château au grand Condé, qui le restitua, en 1672, au comte de Guitaut, son chambellan. Le château d'Epoisses est toujours dans les mains de cette famille. On y montre encore la chambre que Louis XIV a plusieurs fois habitée lors de ses voyages en Bourgogne. Les meubles qui décoraient alors cette chambre ont été religieusement conservés, et l'aspect en est le même qu'il y a deux siècles. Le lit du roi, orné d'une crépine d'or, semble attendre le retour du monarque, dont la couche est demeurée intacte depuis son départ. Un autre appartement, habité jadis par Mme de Sévigné, a été conservé avec le même culte. La célèbre marquise venait fréquemment de Bourbilly à Epoisses et s'arrêtait volontiers chez celui qu'elle n'appelait que *mon cher Guitaut*. On lit sur la neuvième solive de cet appartement, en partant des fenêtres, une inscription tracée, dit-on, de la propre main de l'auteur des *Lettres;* on en remarquera l'orthographe fantaisiste; mais c'était là un défaut que Mme de Sévigné ne cachait qu'aux étrangers et dont elle était la première à rire avec ses amis. Nous reproduisons textuellement cette inscription, avec la date et le signe qui l'accompagne :

Nos plaisirs ne sont caparence 1629
Et souvent se cache nos pleurs S|S
Sous l'éclat de ces belles fleurs
Qui ne sont que vaine épérance.

Le château d'Epoisses renferme plusieurs galeries de tableaux; à l'extrémité de celle qui règne au-dessus de la grande porte d'entrée, on remarque, entre autres, une excellente peinture d'un maître inconnu, représentant une femme tenant une lumière d'une main et de l'autre masquant cette lumière, dont les reflets sont admirablement rendus. Une vaste salle, voisine de cette galerie, renferme plus de cent cinquante portraits de famille; à côté, une autre est ornée de ceux des ducs et duchesses de Bourgogne. Plus loin, un salon renferme ceux des principales illustrations du XVIIe et du XVIIIe siècle.

ÉPOLET s. m. (é-po-lè). Techn. Syn. d'ESPOLIN.

ÉPOLLICÉ, ÉE adj. (é-pol-li-sé — du préf. privat. *é*, et du lat. *pollex*, pouce). Zool. Syn. d'ÉPOUCÉ.

ÉPOLON s. m. (é-po-lon). Antiq. Syn. d'ÉPULON.

ÉPOMÉO, montagne d'Italie, dans la baie de Naples et l'île d'Ischia, à 2,450 pieds au-dessus du niveau de la mer; on y remarque plusieurs cônes volcaniques, mais le dernier courant de lave date de 1302. Du sommet, que couronne l'ermitage Saint-Nicolas, on découvre une immense étendue de mer, depuis le cap Circeo jusqu'à Capri, les côtes des golfes de Naples, les montagnes de Terracine, les sommets des Abruzzes, etc.

ÉPOMIDE s. f. (é-po-mi-de — gr. *epômis;* de *epi*, sur, et *ômos*, épaule). Antiq. gr. Vêtement de femme, sorte de manteau très-court qui se jetait sur les épaules. ‖ Vêtement d'honneur que portaient, sous le Bas-Empire, les fonctionnaires ecclésiastiques.

— Anat. Partie supérieure de l'épaule.

— s. m. Entom. V. ÉPOMIS.

ÉPOMIDIOPTÈRE s. m. (é-po-mi-di-o-ptè-re — du gr. *epômidion*, petit épomide; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, dont l'unique espèce, qui habite la Guyane, a une sorte de petite épaulette écailleuse à l'attache de l'aile. ‖ On dit aussi ÉPOMIDOPTÈRE.

ÉPOMIS s. m. (é-po-miss — du gr. *epômis*, épomide). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant sept espèces qui habitent l'ancien continent : *Les* ÉPOMIS *sont d'un vert bronzé métallique.* (Desmaret). ‖ On dit aussi ÉPOMIDE.

— Acal. Genre d'acalèphes médusaires, dont l'espèce unique habite les criques de l'île d'Otaïti : *Les* ÉPOMIS *ont le corps cylindracé.* (E. Duponchel.)

ÉPOMOPHORE adj. (é-po-mo-fo-re — du gr. *epômis*, épomide; *phoros*, qui porte). Zool. Qui porte sur l'épaule une tache en forme d'épaulette.

— s. m. Mamm. Genre de chauves-souris formé aux dépens des roussettes, et renfermant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Afrique.

ÉPOMPHALE s. m. (é-pon-fa-le — du gr. *epi*, sur; *omphalos*, nombril). Pharm. anc. Emplâtre ou autre médicament qui s'appliquait sur le nombril.

ÉPONA (du vieux latin *epus* pour *equus*, cheval, ou du grec *ippos*), divinité des écuries et des étables chez les Romains. D'après Servius, elle naquit du commerce de Fulvius Stellus avec une jument. On l'honorait aussi sous le nom d'*Hippona*.

ÉPONCE s. f. (é-pon-se). Anc. cout. Déguerpissement. ‖ Quittance. ‖ Vieux mot.

ÉPONDURE s. f. (é-pon-du-re). Agric. Quantité dont les perches d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPONE, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 10 kilom. de Mantes, pittoresquement situé sur le flanc d'une colline qui domine la rive gauche de la Seine et que le chemin de fer de Paris à Rouen traverse sous un tunnel; 834 hab. On y remarque une église du XIIe siècle, une tourelle du Xe, l'ancien château de la famille de Créqui, et le plus beau dolmen du département de Seine-et-Oise.

ÉPONGE s. f. (é-pon-je — lat. *spongia;* du gr. *spoggos*, même sens). Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires, qui semble tenir à la fois de l'animal et du végétal : ÉPONGE *marine.* ÉPONGE *fluviatile. Pêcher des* ÉPONGES. *On trouve sur nos côtes un nombre assez considérable d'espèces d'*ÉPONGES. (P. Gervais.) *Presque tous les naturalistes ont classé les* ÉPONGES *parmi les animaux; cependant elles n'offrent les caractères les plus saillants de l'animalité que dans les premiers temps de leur vie.* (Bouillet.) ‖ *Eponge d'eau douce.* V. SPONGILLE.

— Même objet employé à divers usages à cause de la propriété qu'il possède d'absorber, de retenir les liquides et de les laisser exprimer sous une légère pression : ÉPONGE *fine.* ÉPONGE *de toilette. Grosse* ÉPONGE. ÉPONGE *de cuisine, d'écurie. Laver avec une* ÉPONGE. *Se gonfler comme une* ÉPONGE.

On vous tordrait le cœur comme on tord une *éponge*
Pour en faire jaillir un peu d'émotion,
Qu'il n'en sortirait rien, rien qu'une addition !
ROLLAND et DU BOYS.

— Fig. Symbole de l'oubli : *Portant d'une main l'*ÉPONGE *de l'oubli et de l'autre le burin de la gloire, la vérité efface sous nos yeux les caractères du prestige, et grave pour la postérité les seuls traits qu'elle doit consacrer.* (Buffon.)

— Fam. Grand buveur : *Croiriez-vous que ces* ÉPONGES *vivantes appellent cela profiter du temps et jouir de la vie!* (A. Ricard.)

— *Boire comme une éponge*, S'imbiber facilement, à la manière des éponges : *Ce cuir* BOIT COMME UNE ÉPONGE. *Voilà du papier qui* BOIT COMME UNE ÉPONGE. ‖ Etre un grand buveur : *Cet homme* BOIT COMME UNE ÉPONGE.

— *Presser l'éponge*, La comprimer entre les mains, pour en faire sortir le liquide qu'elle contient. ‖ Faire rendre à quelqu'un le bien qu'il avait retenu injustement. ‖ Mettre à contribution, faire payer à quelqu'un tout ce qu'il peut payer : *Autrefois, quand les juifs s'étaient enrichis par l'usure, on* PRESSAIT L'ÉPONGE *et on les chassait ensuite du pays.* ‖ User de quelqu'un, en tirer tous les services qu'il peut rendre :

Cette veuve, je crois, ne serait point cruelle;
Ce serait une *éponge* à *presser* au besoin.
REGNARD.

— *Vouloir sécher la mer avec une éponge*, Entreprendre quelque chose avec des moyens tout à fait insuffisants.

— *Passer l'éponge sur*, Frotter avec une éponge imbibée d'eau un objet qu'on veut nettoyer ou effacer : *Il faut* PASSER L'ÉPONGE SUR *ce parquet. Vous* PASSEREZ L'ÉPONGE SUR *ces taches.* ‖ Corriger, effacer : PASSEZ L'ÉPONGE SUR *ce morceau et reprenez-le, il est mal écrit.* ‖ Vouer à l'oubli : PASSONS L'ÉPONGE LÀ-DESSUS *et n'en parlons plus. Quand une femme arrive à se repentir de ses faiblesses, elle* PASSE *comme* UNE ÉPONGE SUR *sa vie, afin d'en effacer tout.* (Balz.)

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
Il faut *passer l'éponge* ou tirer le rideau.
CORNEILLE.

— Econ. domest. *Eponge parisienne*, Petit sac de toile rempli d'éponge cordée, dont on se sert comme de l'éponge ordinaire, pour les usages de la toilette.

— Techn. Nom qu'on donne au levain de la pâte, dans le Boulonais.

— Pharm. *Eponge à la cire*, Tranche d'éponge enduite de cire jaune. ‖ *Eponge à la ficelle*, Morceau d'éponge entouré de ficelle, dont on se sert pour dilater une plaie. ‖ *Eponge brûlée*, ou *calcinée*, ou *torréfiée*, Poudre d'éponge carbonisée : *L'*ÉPONGE CALCINÉE *a été préconisée autrefois contre le goître et les scrofules.* (Robin.)

— Chim. *Eponge de platine*, Platine spongieux que l'on obtient en décomposant par l'action du feu le chlorure de platine ammoniacal. ‖ On dit aussi MOUSSE DE PLATINE.

— Bot. Excroissance du rosier, appelée aussi BÉDÉGAR.

— Techn. Châssis qui borde la table sur laquelle on coule le plomb en nappe. ‖ Extrémité de chacune des branches du fer à ferrer les chevaux.

— Art vétér. Tumeur molle et indolente que produit l'éponge du fer par sa pression sur le coude, lorsque l'animal a l'habitude de se coucher de façon à produire ce contact.

— Véner. Anciennement, Rebord qui règne tout autour du dessous du pied du cerf. ‖ Aujourd'hui, Matière qui forme le talon du cerf, du chevreuil et de toutes les bêtes qui ont le pied fourchu.

— **Encycl.** Zool. L'*éponge* est un être organisé, aquatique, dont la véritable nature et la place dans l'échelle organique ont été longtemps méconnues. La première question qui se présente naturellement est celle-ci : « L'*éponge* est-elle un animal ou un végétal? » Cette question a suscité de longues discussions, et les deux opinions extrêmes ont été soutenues par des naturalistes éminents; dès avant Aristote, elle avait préoccupé l'attention des observateurs, et l'illustre philosophe parut éviter de se prononcer sur ce sujet, car il se contente de rapporter les idées qui avaient cours dans son temps : « On prétend, dit-il, que les *éponges* ont du sentiment; on le conclut de ce que, si elles s'aperçoivent qu'on veut les prendre, elles se retirent en elles-mêmes, et il devient difficile de les détacher. Elles font la même chose dans les grandes tempêtes, pour éviter d'être emportées par le vent et l'agitation des flots. Il y a cependant des lieux où l'on conteste aux *éponges* la faculté de sentir : à Toroné, par exemple. Ce sont, disent ceux de cette ville, des vers et d'autres animaux de ce genre qui habitent dans l'*éponge*. Quand elle est arrachée, ils deviennent la proie des petits poissons saxatiles, qui dévorent aussi ce qui est resté de ses racines. Si l'*éponge* n'est que coupée, elle renaît de ce qui reste attaché à la terre, et se remplit de nouveau. » Pline et Dioscoride reconnaissent sans hésiter la nature animale de l'*éponge*, et lui accordent même un rang plus élevé que ne le comporte son organisation. Ils distinguent des *éponges* mâles et femelles, auxquelles ils attribuent des mouvements volontaires et la faculté de s'attacher aux rochers par une force qui leur serait propre. Plus tard, nous voyons prévaloir l'opinion qui range l'*éponge* parmi les végétaux. Erasme, critiquant Pline, dit plaisamment « que l'on doit passer l'*éponge* sur une partie de l'histoire des *éponges*. » Pour Ray, Rondelet, Tournefort, Boerhaave, Seba, Marsigli, l'*éponge* est une plante. Linné lui-même, dans les premières éditions de ses ouvrages, adopte cette opinion, que de nos jours A. Richard paraît vouloir remettre en faveur. Bory de Saint-Vincent, en rangeant l'*éponge* parmi ses psychodyaires, en fait un être moitié animal, moitié végétal; c'est tourner la difficulté au lieu de la résoudre. Pallas a reconnu que l'*éponge* est, en réalité, un animal, mais placé au dernier degré de l'échelle. Les découvertes de Trembley, de Peyssonnel, et, plus tard, de Guettard, d'Ellis et de Vio ont fait prévaloir cette ancienne opinion, avec les modifications nécessitées par les progrès de la science. Les travaux de Grant et d'autres zoologistes modernes ne laissent plus aucun doute sur la nature animale de l'*éponge*, et toute la discussion porte maintenant sur la catégorie de zoophytes à laquelle ces êtres doivent être rapportés. Lamouroux les range dans l'ordre des spongiées, division des polypiers flexibles; Cuvier les rapproche des alcyons, dans la classe des polypes à polypiers, et Blainville en fait un type distinct, qu'il appelle *amorphes* ou *hétéromorphes*.

Sous le nom d'*éponge*, les anciens avaient réuni un certain nombre d'espèces, qui est devenu de jour en jour plus considérable, et parmi lesquelles on a trouvé des différences assez notables pour déterminer l'établissement de plusieurs types génériques distincts; l'ancien genre *éponge* est ainsi devenu la classe des *spongiaires*. Nous ne nous occuperons ici de ce genre que dans l'acception plus restreinte que la science lui a donnée. Le beau travail de Grant sera le meilleur guide que nous puissions suivre. A première vue, l'*éponge* présente des formes très-variables, mais presque toujours irrégulières; ce sont des tubes, des vases, des globes, des arbustes, des éventails, etc. En l'étudiant avec attention, on y reconnaît une matière animale très-fugace, d'une part; de l'autre, une charpente fibreuse et des particules cristallines qui la solidifient dans la plupart des cas, et qui sont quelquefois la seule partie que l'on puisse conserver. Cette charpente forme une sorte de feutrage, composé de nombreuses fibres anastomosées entre elles dans tous les sens; on a cru, mais à tort, qu'elle était la seule partie solide du corps des *éponges*. On y trouve aussi des *spicules*, petits corps fusiformes, un peu courbés, minces, aigus aux deux bouts, offrant souvent les formes d'aiguille, d'épingle ou d'étoile; leur nature est ordinairement siliceuse et quelquefois calcaire.

Quant à la matière animale, elle se présente sous l'apparence d'une matière gélatineuse et gluante, qui imprègne l'*éponge*, à l'état vivant, d'une sorte de gangue, très-facilement destructible et, par suite, très-peu connue. « La grosseur des *éponges*, dit M. P. Gervais, l'homogénéité de leur structure, la simplicité de leurs actes, tout porte à penser qu'elles sont plutôt des agrégations d'individus isolés. » Leur analogie extérieure avec la partie commune des polypiers agrégés (madrépores, alcyons, etc.) est en faveur de cette manière de voir; mais il faut avouer que l'individualité y est tellement confuse, qu'il est difficile de s'en rendre un compte exact sans la placer dans l'utricule organique lui-même. La masse entière est enveloppée d'une gangue mucilagineuse transparente, à laquelle on a même reconnu quelques mouvements partiels. Les spicules, le parenchyme vivant et la masse d'apparence glaireuse sont disposés de telle manière, que l'eau entre et sort facilement de la totalité des *éponges;* les ouvertures des canaux qu'elle traverse sont appelées *oscules*. M. Dujardin a observé, dans quelques espèces d'*éponges*, des particules douées de mouvements divers. Dans les espèces à charpente fibro-cartilagineuse, M. Bowerbank indique, autour des fibres anastomotiques, des filets capillaires, qu'il croit être les organes d'une circulation partielle. Il a vu dans leur intérieur de nombreux globules d'une très-petite dimension, qu'il regarde comme les globules charriés par le liquide de ces canaux. Nous venons de voir M. Gervais proposer de considérer les *éponges* comme des agrégations, sous forme indifférente ou irrégulière, d'animaux fort simples, auxquels la théorie et quelques observations conduisent à supposer la forme sphéroïdale, qui est la plus simple de celles qu'affectent les êtres organisés. Il paraît que la faculté de se contracter n'existe pas, du moins, chez les *éponges* proprement dites, à l'état adulte. Mais ce qui a surtout contribué à leur faire reconnaître une nature animale, c'est leur composition chimique, où l'azote entre pour une grande part. L'*éponge* répand la même odeur que la corne, quand on la brûle.

Tous les auteurs ont remarqué sur la surface des *éponges* des trous de forme variable, mais le plus souvent arrondis; ils ont pensé que c'était par ces trous que la masse spongieuse recevait sa nourriture et rendait ses excréments. Grant, qui a étudié ces organes, a reconnu que leurs bords ne sont pas ciliés et qu'ils sont, dans toute leur longueur, tapissés d'une membrane molle, douce et brillante; il a reconnu que c'étaient seulement des orifices de sortie, et que l'eau des courants qu'on en voit sortir y entre par d'autres trous qui sont les pores. Le courant continue tant que dure la vie de l'animal, et il emporte avec lui les particules de matière fécale, et souvent de petites masses ovalaires que nous verrons plus loin être les œufs. Lorsqu'on laisse en repos pendant un jour dans un vase un morceau d'*éponge* quelconque, on peut ensuite apercevoir facilement l'accumulation des matières fécales auprès de chaque orifice en question. Ces orifices n'ont pas tous la même forme dans une même *éponge*, mais leur capacité respective ne varie pas; on ne peut donc chercher en eux les organes de ce mouvement dont les anciens ont parlé. La nutrition et la respiration sont pour les *éponges* une seule et même fonction, qu'elles accomplissent en absorbant l'eau aérée et chargée d'animalcules. Leur accroissement s'opère par l'augmentation du parenchyme gélatineux dans lequel sont déposés les éléments de leur charpente solide. Les parties non absorbées sont entraînées hors des oscules ou canaux par le mouvement des eaux.

Quant à la reproduction de ces êtres, c'est seulement dans ces derniers temps que l'on est parvenu, sinon à résoudre complètement la question, du moins à réunir un nombre satisfaisant d'observations précises. Grant admet que les *éponges* sont ovipares, et il a suivi le développement entier des œufs; il a aussi remarqué que la production de ces œufs fait éprouver à ces animaux diverses modifications dans leurs couleurs et la nature de leurs tissus. Certaines parties, qui, pendant l'été, étaient transparentes et presque incolores, présentent, durant les mois d'octobre et de novembre, des taches d'un jaune opaque répandues sur tous les points; ces taches, que l'on reconnaît pour être les rudiments des œufs, sont plus fréquentes dans les parties profondes qu'à la surface; la matière parenchymateuse devient alors plus abondante dans la masse entière. En examinant au microscope des morceaux minces d'*éponges*, on s'aperçoit que les taches jaunes qui s'y trouvent répandues sont composées de très-petits granules gélatineux, de forme irrégulière, contenus dans l'intérieur des canaux profonds. Ce sont les rudiments des œufs, qui d'abord ne consistent que dans de petits groupes arrondis, formés de globules analogues à ceux qui composent la matière parenchymateuse; en grossissant, ils deviennent ovoïdes, et lorsqu'ils ont acquis leur état de maturité, leur forme est celle d'un œuf ordinaire. Deux mois après qu'ils ont commencé à être visibles à la loupe, ils sont à peu près longs d'un quart de millimètre, sur un diamètre moitié moindre; leur couleur est toujours jaune; ils sont très-nettement visibles et se détachent facilement. Les œufs sont alors pondus, et on les voit venir à la surface ou errer au milieu du liquide, par un mouvement lent et sans saccades, ce qui les distingue de beaucoup d'infusoires. Ce sont alors de vraies larves d'*éponges*, ayant à leur partie antérieure une multitude de petits cils, qui paraissent être leurs organes de progression. On remarquera que leur forme est alors symétrique. Bientôt ils cessent de s'agiter, et vont se fixer dans les endroits abrités de la lumière. Ils s'épanouissent alors, et, comme ils sont assez nombreux dans une même circonscription (un centimètre cube d'*éponge* en contenant jusqu'à un millier), ils ne tardent pas à se rencontrer, et le contact leur fait perdre leur régularité, qui, d'ailleurs, commençait déjà à s'altérer; c'est ainsi qu'ils deviennent réellement amorphes. Ces œufs ou gemmes mobiles paraissent surtout destinés à opérer la multiplication des *éponges* pendant la belle saison. On a observé, en outre, chez un certain nombre d'espèces, une autre sorte de corps reproducteurs, graniformes, qui ont la propriété de revenir à la vie après avoir subi un certain degré de dessiccation. Ils sont le moyen par lequel la substance vivante de l'*éponge* se conserve dans les temps difficiles, tels que l'hiver ou les époques de sécheresse, pour en sortir dès que les circonstances deviennent favorables; c'est à ces corpuscules qu'on donne le nom de *graines*.

Dans les détails qui précèdent, nous avons dû souvent, à l'histoire des *éponges* proprement dites, ajouter des détails concernant d'autres espèces qui appartiennent aujourd'hui à des genres différents. Il faut maintenant préciser cette étude. Voici d'abord la caractéristique du genre *éponge*, tel qu'il est actuellement : corps mou, très-élastique, diversiforme, plus ou moins irrégulier, très-poreux, traversé par des canaux tortueux, s'ouvrant à l'extérieur par des oscules bien distincts, et composés d'une sorte de squelette subcartilagineux, anastomosé dans tous les sens et quelquefois dépourvu de spicules. Il est très-difficile, dans ce genre, comme dans tous ceux de la classe, de caractériser les espèces d'après la forme extérieure, qui, par cela même qu'elle est très-irrégulière, peut varier, pour ainsi dire, à l'infini dans les divers individus d'un même type spécifique. C'est seulement dans ces derniers temps que l'on a eu recours à la structure intérieure pour obtenir une détermination plus précise. Les *éponges* vivent dans la mer et se trouvent sous presque toutes les latitudes; mais elles varient par le nombre des espèces et le volume des individus, suivant les localités : beaucoup plus abondantes dans les pays chauds, où elles acquièrent jusqu'à quatre-vingts centimètres de hauteur sur un mètre et demi de diamètre, elles sont, au contraire, moins nombreuses, plus petites et moins variées en espèces dans les mers tempérées et froides. Les *éponges* croissent abondamment sur les rochers, auxquels elles se fixent dès leur jeune âge, au moyen d'une substance gélatineuse assez résistante, qui s'insinue dans toutes les inégalités de la surface sous-jacente. Elles vivent quelquefois si près de la côte, que le flot, à marée basse, les laisse pendant plusieurs heures à découvert, ce qui indique qu'elles peuvent supporter la privation momentanée du contact de l'eau. Toutefois, chaque espèce possède cette propriété à un degré différent, et il est probable que, sous les latitudes intertropicales, les *éponges*, à cause de la promptitude de l'évaporation, ne peuvent résister que pendant un temps assez court. Sous le nom d'*éponges usuelles*, on réunit deux espèces beaucoup mieux connues que les autres, à cause de leur emploi plus fréquent dans la médecine, les arts et l'économie domestique, et aussi parce qu'elles se trouvent toutes deux dans la Méditerranée. L'*éponge commune* est molle, tenace, arrondie, grossièrement poreuse, à orifice grand et à surface munie de laciniures assez rares. L'*éponge peluchée*, un peu plus aplatie que la précédente, est molle, tomenteuse, très-poreuse, à peine lobée, et a sa surface couverte de laciniures très-nombreuses. Il n'est pas sans intérêt de connaître les détails donnés par Aristote sur les différentes variétés d'*éponges* observées de son temps : « On distingue trois sortes d'*éponges* usuelles. Les premières sont d'une substance lâche; les secondes d'un tissu serré; les troisièmes sont dites *achillées*. Celles-ci sont plus fines, plus compactes, plus fortes que les autres : on en met des morceaux sous les casques et sous les bottes pour amortir l'effet des coups; elles sont plus rares que les autres. On distingue, parmi les *éponges* de la seconde sorte, celles qui sont plus dures et plus rudes que les autres, et on leur donne le nom de *tragos*. Toutes les *éponges* naissent sur les rochers ou sur les bords de la mer; la vase est leur aliment. Les plus grosses sont celles dont la substance est lâche, ou celles de la première sorte : elles se trouvent en quantité sur les côtes de Lycie; les secondes ont le tissu plus doux, et les *éponges* d'Achille sont les plus compactes. Les canaux dont les *éponges* sont percées sont vides et forment des intervalles qui interrompent la continuité de leur attache. Leur partie inférieure est recouverte d'une espèce de membrane, et l'*éponge* est adhérente dans la majeure partie de sa masse. La partie supérieure est percée d'autres canaux fermés : on en voit aisément quatre ou cinq, et c'est ce qui a fait dire à quelques personnes que ces canaux sont les ouvertures par lesquelles l'*éponge* se nourrit. Il est un autre genre d'*éponges* qui ne peuvent se nettoyer, et que, par cette raison, l'on nomme *illavables :* les canaux dont elles sont percées sont larges, mais le reste de leur substance est compacte.

En les ouvrant, on trouve que leur tissu est plus serré et leur substance plus visqueuse que ceux des autres *éponges;* au total, leur substance ressemble à celle du poumon. C'est de ce dernier genre d'*éponges* qu'on s'accorde à dire qu'elle est douée de sentiment. Il est facile de la distinguer des autres, même dans la mer; celles-ci blanchissent lorsque la vase baisse, au lieu que celles-là restent toujours noires. »

On pêchait autrefois des *éponges* dans la mer Rouge et sur une grande partie de la côte septentrionale d'Afrique. Aujourd'hui, cette pêche se fait surtout dans l'archipel grec et sur le littoral syrien. Les habitants des îles s'y livrent dès leur jeune âge, s'essayant à plonger à des profondeurs plus ou moins grandes pour aller chercher ce produit. Les plongeurs grecs sont, en général, plus hardis et plus adroits que les plongeurs syriens. Ceux de Kalminos et de Psora sont les plus renommés. Bien qu'ils restent dans l'eau moins longtemps que les Syriens, leur pêche est d'ordinaire plus abondante. Ils plongent jusqu'à vingt-cinq brasses de profondeur, tandis que leurs rivaux ne descendent guère qu'à quinze ou vingt brasses au plus. Les femmes elles-mêmes ne sont pas toujours exemptes de ces travaux pénibles; Hasselquist, dans son *Voyage au Levant*, rapporte que, dans la petite île d'Himia, située près de Rhodes et où se trouve une grande quantité d'*éponges*, les filles ne peuvent se marier si elles n'ont fait preuve d'habileté et de courage dans ce genre de pêche. Suivant d'autres voyageurs, il en est de même, et dans presque toutes les îles, des jeunes garçons.

Dans le Levant, depuis Beyrouth jusqu'à Alexandrette, la pêche est libre pour toutes les nations; mais elle est principalement exploitée par les Grecs et les Syriens. Les premiers commencent à pêcher en mai et finissent en août, afin de rentrer chez eux avant la mauvaise saison; les autres continuent la pêche jusqu'à la fin de septembre. Les mois les plus favorables sont ceux de juillet et d'août. Quoi qu'il en soit, dès que l'époque est arrivée, les Grecs débarquent sur divers points de la côte de Syrie, notamment à Saïde, à Beyrouth, à Tripoli, à Tortosa, à Latakiéh; ils désarment leurs embarcations, nommées *sarcolèves*, qui, généralement, portent quinze à vingt hommes. Ils louent aux habitants du pays des barques de pêche, et, sur chacune d'elles, quatre ou cinq hommes vont explorer les côtes et plonger à la recherche des *éponges*. Chaque plongeur est armé d'un couteau à forte lame, afin de pouvoir détacher plus facilement du rocher les *éponges* qui y adhèrent. Les Grecs de la Morée, et surtout les Hydriotes, font la pêche avec un trident à lame recourbée et garni d'une poche ou filet. Lorsque la mer est calme, de manière que plusieurs poignées de sable, trempées dans de l'huile et cinglées sur la surface de la mer, y déposent cette huile, qui s'étend et empêche les rides de l'eau en neutralisant l'action de l'air, alors les pêcheurs voient au fond de la mer les *éponges* sur lesquelles ils dirigent leur drague. Cette manière de pêcher a l'inconvénient de déchirer les masses spongieuses; aussi ces *éponges harponnées* se vendent-elles beaucoup moins cher que les *éponges plongées*. Sur les bancs de Bahama, dans le golfe du Mexique, où les *éponges* vivent à de faibles profondeurs, les pêcheurs, après avoir enfoncé dans l'eau une longue perche amarrée près du bateau, se laissent glisser sur ces *éponges*, dont ils font une récolte plus facile que celle des plongeurs de la Méditerranée. En général, cette pêche est exploitée sans prévoyance, et l'on peut déjà prévoir l'époque où les *éponges* auront, sinon disparu, du moins notablement diminué. Cette prévision a fait naître l'idée de naturaliser les bonnes espèces d'*éponges* sur des points plus rapprochés de nous, et notamment sur les côtes de la Méditerranée française; malheureusement, les essais tentés jusqu'à ce jour n'ont donné aucun résultat satisfaisant.

Avant de livrer les *éponges* à la vente, on leur fait subir une préparation essentielle, afin de les débarrasser d'une odeur chloreuse qui leur est particulière, et qui est due à la matière animale renfermée dans les tissus feutrés. Au moment où on vient de les pêcher, on piétine, on presse, on lave plusieurs fois ces *éponges* dans l'eau douce, fréquemment renouvelée, jusqu'à ce que le mucus ait entièrement disparu; puis on les passe à l'eau chaude. Lorsqu'on veut les blanchir, on les laisse tremper pendant une heure dans l'acide chlorhydrique étendu, afin d'éliminer les matières calcaires qui peuvent s'y trouver; puis on les laisse macérer, pendant cinq ou six jours, dans l'acide sulfurique très-étendu d'eau, et l'on a soin de les presser de temps en temps. Il ne reste plus qu'à les faire sécher et à les emballer, ce qui se fait dans des toiles et plus souvent dans des balles de crin. Pour donner une idée de l'importance du commerce des *éponges* en France, nous dirons qu'en dix années, de 1841 à 1850, il en a été importé plus d'un million et demi de kilogrammes; le prix varie, suivant la qualité, de 5 à 110 fr. le kilogramme.

Les usages ordinaires de l'*éponge* sont suffisamment connus; mais on réserve plus particulièrement pour tel ou tel emploi les différentes sortes, que nous avons à faire connaître : 1° l'*éponge fine-douce de Syrie* est, en sortant de la mer, blonde, serrée, pesante, et semble être toute d'une pièce. A la préparation, elle devient d'un jaune tirant sur le fauve, légère, conique ou hémisphérique, creusée en dedans et offrant la forme d'une coupe ou d'une calotte, dont les bords sont quelquefois amincis ou arrondis. La partie extérieure est fine, veloutée, chargée de poils ras, percée de petits trous nombreux; la partie concave est perforée de trous beaucoup plus grands, qui se rapprochent de sa surface extérieure. Le sommet du cône est presque toujours percé, et laisse aisément passer la lumière par un ou plusieurs trous. Cette sorte d'*éponge*, dont le volume est parfois très-grand, est fort recherchée pour sa légèreté et la beauté de ses formes; on l'emploie particulièrement pour la toilette; à l'état naturel, elle est d'un excellent usage. Il n'en est plus de même quand elle a été complétement blanchie par les parfumeurs, à l'aide de préparations chimiques qui en altèrent la qualité et peuvent compromettre la santé des consommateurs. 2° L'*éponge fine-douce de l'Archipel* ressemble beaucoup à la précédente; mais son tissu moins fin est percé de trous nombreux et un peu plus grands; sa partie supérieure offre de larges cavités, plus ou moins profondes; sa racine est ordinairement moins large. Elle sert aussi à la toilette, et on l'emploie encore dans les manufactures de porcelaine, la corroierie et la lithographie. 3° L'*éponge fine-dure*, dite *grecque*, présente, à l'état brut, une masse irrégulière, dure, d'un tissu serré, percé de petits trous, et de couleur fauve. Par la préparation, elle se développe, prend une teinte plus pâle, devient plus molle et d'un tissu plus lâche, mais conserve toujours un grain dur et serré. On l'emploie à divers usages domestiques et dans quelques industries. 4° L'*éponge blonde de Syrie*, dite *de Venise*, forme une masse de couleur blonde, d'une texture fine, nerveuse et serrée, devenant plus légère et plus pâle, mais moins fine, par la préparation, qui lui donne l'aspect arrondi d'un champignon. Elle est très-estimée, à cause de sa légèreté, de la solidité de son tissu et de la régularité de ses formes; on l'emploie à divers usages domestiques. 5° L'*éponge blonde de l'Archipel*, dite aussi *de Venise*, a une couleur agréable d'un blond fauve, plus foncé que dans l'*éponge de Syrie;* sa texture est compacte, et au toucher elle paraît savonneuse. On l'emploie aux mêmes usages que la première sorte. 6° L'*éponge géline*, qui vient des côtes de Barbarie, est une masse cylindrique, peu élevée, tenace, d'un tissu fin, poreux, fauve à l'extérieur, rougeâtre à la base. Elle sert à la toilette; mais, beaucoup plus rare que les précédentes, elle ne fait guère un objet de commerce. 7° L'*éponge brune de Barbarie*, dite *de Marseille*, présente, quand elle a été préparée, une masse arrondie, brun rougeâtre, pesante, percée d'un grand nombre de trous. Elle est très-estimée pour les lessivages à l'eau seconde, pour les usages domestiques et pour l'écurie. 8° L'*éponge de Salonique* est aplatie, épaisse de deux centimètres, unie, grisâtre, percée de petits trous et comme déchirée en plusieurs endroits, d'un tissu fin, serré et peu élastique. Elle est ordinairement très-chargée de sable. On n'en fait guère usage qu'en chirurgie. 9° L'*éponge de Bahama*, introduite depuis peu dans le commerce, affecte des formes différentes et a la couleur de l'*éponge* grecque; son tissu est fin, mais cassant; sa surface très-unie. Cette *éponge* a un bel aspect, qui prévient d'abord en sa faveur, mais elle est d'un fort mauvais usage et doit être rejetée du commerce.

L'*éponge*, il est à peine besoin de le dire, doit ses applications économiques ou industrielles à la propriété qu'elle possède de se laisser pénétrer par l'eau et d'absorber en grande quantité ce liquide, qui n'altère pas son tissu, mais le gonfle d'une manière très-sensible. Il est donc évident que plus ce tissu sera fin, poreux et élastique, plus il aura de valeur commerciale. Si les *éponges* étaient plus abondantes et d'un prix moins élevé, on pourrait les employer avantageusement à faire des filtres pour les liquides, comme aussi des garnitures de meubles ou des sommiers excellents. On s'en est autrefois servi en médecine; calcinées en vase clos, elles donnaient une sorte de charbon que l'on administrait avec succès contre le goître et les scrofules, et qui agissait surtout par l'iode qu'elles renferment. Aujourd'hui que l'on possède des moyens plus efficaces d'administrer cette substance, on emploie rarement les *éponges* calcinées : « Pour l'usage chirurgical, dit A. Richard, on fait subir aux *éponges* différentes préparations, qui ont pour objet de les réduire au plus petit volume qu'elles puissent occuper, afin de s'en servir comme moyen de dilatation. On emploie deux procédés pour comprimer les *éponges :* l'un consiste à les plonger dans la cire en fusion et à les exposer ensuite à une forte pression; la cire, en se figeant, les retient dans cet état de pression; le second procédé, plus généralement usité aujourd'hui, a pour objet de comprimer les *éponges* en les serrant fortement au moyen d'une ficelle dont on les entoure. Un petit fragment d'*éponge* préparée, introduit dans une plaie fistuleuse, s'y gonfle, occupe un espace beaucoup plus considérable, et est fréquemment employé pour dilater certains conduits. »

Depuis longtemps on a observé des *éponges* fossiles, et l'on en connaît aujourd'hui un grand nombre d'espèces. Les restes silicifiés de ces animaux ont beaucoup contribué à la formation de plusieurs terrains des époques secondaire et tertiaire. Voici ce que dit Dujardin au sujet des poudingues siliceux qui surmontent la craie grossière en Touraine : « Sur une épaisseur de 6 à 7 mètres, le côté opposé à la ville de Tours est formé d'une terre blanche, friable, remplie de zoophytes siliceux en fragments, qui ont conservé à peu près leur position relative et dont les surfaces sont assez nettes et bien conservées; j'y ai distingué cinq espèces non décrites de spongiaires en lames minces, couvertes d'oscules sur une ou sur leurs deux faces. La terre blanche qui contient ces zoophytes est toute pénétrée de spicules siliceux de 2 à 4 millimètres, qui lient la masse et l'empêchent d'être friable, comme elle le serait sans cela; cette terre blanche se casse difficilement, comme une pâte grossière de carton, et quand on la manie sans précaution, les spicules pénètrent dans les mains comme les poils de certaines chenilles. » On a trouvé des spicules siliceux dans une roche calcaire des environs d'Oran. Les agates dites *mousseuses* et quelques jaspes doivent à la présence d'*éponges* la particularité qui leur a valu leur nom. Leur observation a conduit à la découverte des spicules dans les *éponges* usuelles. Enfin, des débris d'*éponges* ont été reconnus aussi dans divers silex.

Nous ne faisons que nommer les *éponges* d'eau douce, qui forment le genre SPONGILLE.

— Art vétér. On désigne sous le nom d'*éponges* différentes variétés de tumeurs qui peuvent se développer, chez le cheval, à la pointe du coude, consécutivement aux pressions et aux froissements dont cette région peut être le siége.

On distingue les *éponges* en *récentes*, qui sont de simples infiltrations chaudes du tissu cellulaire sous-cutané, ou des kystes séreux, ou des tumeurs phlegmoneuses; et en *chroniques*, qui sont le résultat d'une infiltration froide du tissu cellulaire, ou une induration pleine du même tissu, ou des tumeurs purulentes.

Cette tumeur, dont le volume varie depuis la grosseur d'une noix jusqu'à celle de la tête d'un homme, est l'effet d'une action contondante et répétée exercée sur le coude, soit par les talons du pied antérieur, soit par l'*éponge* ou le crampon de fer, lorsque le cheval se *couche en vache*, c'est-à-dire lorsqu'il a contracté l'habitude de se tenir couché sur les coudes, de telle sorte que les membres antérieurs, pliés à l'endroit des genoux, font appuyer contre les coudes le bord du talon ou l'extrémité de la branche de fer. Dans ce cas, si la pression exercée par le fer est lente et peu violente, l'*éponge* est déterminée par une irritation d'abord légère, peu appréciable, mais qui produit bientôt l'induration de la peau et la formation d'une petite tumeur épaisse, indolente. Puis, sous l'influence de l'action répétée de la cause première, l'*éponge* augmente de volume, devient douloureuse, gêne les mouvements du membre et empêche l'animal de travailler. Quelquefois aussi la tumeur est accompagnée d'escarre, de cors et de plaie plus ou moins profonde, soit par suite de la chute de ces cors, soit parce que l'action entretenue de la cause agissante a déterminé la destruction de la peau. Enfin cette tumeur est susceptible de contenir de la sérosité, ou bien, et le plus souvent, elle a une texture spongieuse et constitue un véritable stéatome. Elle est quelquefois hémisphérique, à base large et plus ou moins étendue; d'autres fois, elle est ronde et ne tient au coude que par une base étroite, par une sorte de pédoncule.

Le traitement préservatif de l'*éponge* consiste à tronquer et à rentrer la branche interne des fers antérieurs, de telle sorte qu'elle reste en deçà des limites de la corne et que, si le pied doit se mettre en contact avec le coude, ce ne soit que par le contour arrondi des talons, dont le frottement contre la peau est bien moins dommageable que celui d'un corps métallique et anguleux. Enfin, on peut encore atténuer les effets des pressions sur les coudes, chez un cheval habitué à se coucher en vache, en interposant entre les parties qui se rencontrent un coussin d'amortissement solidement fixé par une courroie, soit autour du paturon, soit autour de l'avant-bras, pendant tout le temps du séjour de l'animal à l'écurie. Quant au traitement curatif des *éponges*, il varie suivant la nature de la tumeur. Si l'*éponge*, de nature inflammatoire aiguë, dépend de circonstances passagères, elle disparaît dès que la cause qui lui a donné naissance disparaît elle-même; mais si elle dépend d'une cause persistante, elle est d'une ténacité extrême, qui s'explique par le mode d'action de la cause. « Quand les *éponges* sont de nature inflammatoire, dit M. Bouley, c'est le traitement antiphlogistique qu'il convient d'abord de mettre en usage. On doit recouvrir leur surface de topiques anodins, tels que le populéum, les pommades opiacées, belladonées ou camphrées; puis il faut ouvrir des voies d'échappement aux liquides accumulés dans leur trame par des ponctions plus ou moins nombreuses, suivant que ces liquides sont à l'état d'infiltration ou rassemblés dans des poches séreuses ou purulentes. » Quant aux *éponges* chroniques, le traitement consiste à introduire au centre de la masse